

79 Route de la Ravoire
74370 ANNECY – PRINGY

Téléphone : 04.50.77.20.76.

Fax : 04.58.10.06.77

Courriel :

vincent.ortolland@notaires.fr

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

Suivant la situation, toutes les pièces ne sont pas à fournir : votre notaire vous précisera en cas de besoin les pièces nécessaires.

1°) Etat civil :

- Extrait de l'acte de décès en original (à demander à la Mairie du lieu de décès).
- Copie du livret de famille de la personne décédée.
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée (s'il y a lieu).
- Copie du jugement de divorce (s'il y a lieu).
- Copies des livrets de famille, adresses et professions de chacun des héritiers.
- Copie des contrats de mariage des héritiers (s'il y a lieu).

2°) Testament – Donation entre époux :

- Copie de la donation entre époux et / ou original du testament / dispositions testamentaires (s'il y a lieu)

3°) Actif – Caisses de retraites, Mutuelles, Banques, Employeur :

- Nom et adresses des **BANQUES** dans lesquels le défunt et / ou son conjoint ont des comptes (dépôt, épargnes, titres, coffres-forts...).
- Références des comptes épargnes entreprise / épargne salariale / piliers en Suisse (s'il y a lieu).
- Nom et adresses des **CAISSES DE RETRAITE** servant des pensions ou retraites (avec double d'un courrier récent avec références OU cartes d'affiliation).
- Nom et adresses des **MUTUELLES** (avec double d'un courrier récent avec références **OU** cartes d'affiliation).
- Nom et adresses de l'employeur en cas d'activité.

4°) Actif – Véhicules – Immobilier – Autres :

- Copies des cartes grises des véhicules au nom du défunt et / ou de son conjoint (avec évaluations à prévoir).
- Copies des titres de propriété des biens immobiliers (ou à défaut une liste des biens immobiliers) avec **évaluations à prévoir**.

- Si les biens sont en copropriété :
 - Copie des règlements de copropriété.
 - Nom et adresse du ou des syndics de copropriété.

Si les biens sont loués : copie des baux en cours avec le montant des dépôts de garantie (« caution » versée par chaque locataire).
ET nom de l'agence immobilière en charge de la gestion.

Copie des titres de propriété de fonds de commerce ou parts de sociétés appartenant au défunt et / ou son conjoint.

5°) Contrats d'assurance-vie :

Noms, adresses des compagnies d'assurance susceptibles de détenir des fonds au titre de contrats d'assurance-vie souscrits par la personne décédée.

6°) Passif :

Dernier avis d'imposition à l'IMPOT SUR LE REVENU et la CSG-CRDS

Dernier avis d'imposition aux taxes foncières et d'habitation.

Dernier avis d'imposition à l'ISF (s'il y a lieu).

Facture des frais funéraires.

Toutes factures diverses en cours : emprunts en cours, factures d'électricité, de gaz, de téléphone, d'eau..., charges de copropriété, frais de dernière maladie...

7°) Donations antérieures :

Copie des donations antérieures consenties par la personne décédée au profit de toute personne.

8°) En cas d'époux mariés :

Causes et justifications d'éventuelles récompenses / créances entre époux pendant le mariage :

Est-ce que l'un des époux a financé des travaux sur un bien propre (venant de sa famille) pendant le mariage, au moyen de fonds communs, par exemple ?

Tout mouvement de valeur entre un patrimoine propre à un époux au profit de la communauté et / ou du patrimoine propre de l'autre époux, génère une récompense, un mouvement de valeur qui doit être déclaré pour « indemniser ».